

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 19/06/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 19/06/2013	N° d'enregistrement F091-13 P02-10
--	---	--

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement pour l'extension et la réversibilité du circuit de vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sur la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	SHO projetée < 1000 m²
38	Capacité d'accueil du public < 1000 personnes
44	Cumul des surfaces aménagées < 3,5 ha
48	Cumul des surfaces d'affouillements de plus de 2m < 2 ha et secteur non classé
51	Surface totale cumulée de défrichement < 4 ha (L311-2 code forestier)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Mise en réversibilité du circuit de vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes, grâce à la reprise des aménagements de sécurité, et transformation des voies d'entrée et de sortie des stands.

Modification des paddocks existants pour accueillir la nouvelle voie d'entrée dans les stands dans le sens inverse, et construction de 8 stands couverts supplémentaires par extension du bâtiment existant, ainsi que d'un local séparé pour les premiers soins.

4.2 Objectifs du projet

La mise en réversibilité du circuit de vitesse du Pôle Mécaniques Alès Cévennes permettra d'offrir aux professionnels et aux particuliers une offre élargie, très technique du point de vue du pilotage, et assurera un développement économique et un redynamisation du Pôle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les grandes phases suivantes seront nécessaires pour la réalisation de l'extension du circuit de vitesse :

1. Phase de préparation du terrain, comprenant la dépose des clôtures, portails, ouvrages divers à conserver ou à remplacer, et démolitions diverses
2. Phase de terrassements en déblais pour dégager les emprises nécessaires à la modification et l'ajout d'aménagements de sécurité, et à la modification des entrées/sorties de stands
3. Phase de réglage fin des fonds de formes avant réalisation des structures des extensions, ou des nouveaux aménagements de sécurité
4. Phase de réalisation des structures des extensions avec raccordement sur la piste existante
5. Réalisation de tous les aménagements de sécurité nouveaux ou modifiés
6. Modification et adaptation des réseaux divers existants et des réseaux de collecte des eaux pluviales
7. Réalisation de la première couche de roulement globale et premiers essais avec véhicules de course, puis reprise éventuelle de cette première couche
8. Réalisation de la seconde couche de roulement globale sur l'extension et sur les portions de raccordement à l'existant
9. Phase d'extension des stands, de création des loges, et de création du centre médical en parallèle des travaux d'infrastructures
10. Phase de travaux de finition comprenant notamment la pose des clôtures et portails et la réalisation des espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le circuit de vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera exploité de manière similaire à la situation actuelle. La seule modification sera la possibilité de faire tourner les voitures et les motos dans un sens comme dans l'autre. Le niveau de compétition acceptée ne sera pas revu à la hausse, et les capacités d'accueil du public n'auront pas besoin d'être augmentée

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager pour affouillement d'une hauteur supérieure à 2 m sur une superficie supérieure à 100 m²

Information du préfet "voir sur le son"

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation d'aménagement de terrain pour la pratique de sports motorisés ou de loisirs motorisés pour une emprise inférieure à 4ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet, incluant les zones de chantier et les zones intermédiaires non modifiées	3.5 ha environ
Volume de déblais générés	120000 m3 environ
Surface de nouvelles pistes ou voies créées	5 600 m ² environ
Surface d'enrobé créé, y compris la rénovation complète de la piste de vitesse existante	47 000 m ² environ
Surface au sol de bâtiments projetés	625 m ²
Surface de bacs à graviers créés	23 000 m ²
Linéaire de alissières créées	1300 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Chemin Rural Valat de Fontanes
30520 Saint-Martin-de-Valsgalgues

Coordonnées géographiques¹

Long. 44 ° 09 ' 32 " N Lat. 004° 04' 15 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet étant un réaménagement d'un circuit existant, l'usage actuel est le même que l'usage futur, à savoir un circuit de vitesse utilisé par des professionnels (essais, ...) et par des particuliers.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15/03/2010, et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée en date du 07/07/2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le circuit de vitesse, objet des travaux de ce projet, se situe à 1,10 km de la zone Natura 2000 Directive Habitat SIC la plus proche, située à l'ouest. La zone Natura 2000 Directive Oiseaux ZPS la plus proche est à environ 12 km à l'Est
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite des terrassements en déblais qui généreront environ 120000 m3 de terres rocheuses ou non rocheuses qui pourront être réutilisées pour la constitution de merlons anti bruit au nord du circuit. Une partie devra peut être être évacuée
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet va nécessiter l'apport de matériaux hydrocarbonés pour la réalisation des nouvelles voies et pistes et pour la rénovation de la couche de roulement existante. Il sera privilégié pour ces matériaux l'emploi de matériaux issus de filière de récupération, pour ne pas puiser dans les ressources naturelles du sol Il sera également étudié la possibilité de réutiliser partiellement les déblais du site pour les couches de structure inférieures
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet de réversibilité du circuit de vitesse ne va pas générer d'augmentation des émissions sonores par rapport à la situation actuelle. Le projet sera donc source de bruit à l'identique de l'existant
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La mise en oeuvre des couches de structures de pistes et des couches de roulement va nécessiter l'emploi de compacteurs vibrants. Ces opérations ponctuelles seront réparties sur environ 10 jours sur toute la durée du chantier. Le projet a termes n'engendrera pas de vibrations particulières
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet va générer la création d'environ 2100 m ² de surfaces supplémentaires, sur les 65 ha du site actuelle, soit une augmentation représentant 0,3% de la superficie du site. Les eaux de ruissellement complémentaires générées seront recueillies dans les réseaux de collecte des EP existants sur le site, puis dans le bassin de rétention situé en aval du Pôle, et équipé d'une régulation en sortie et d'un traitement des hydrocarbures
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La création des nouveaux bâtiments va générer de nouveaux effluents mais en quantité très faible et de nature identique aux effluents actuels. Chaque nouveau stand sera équipé d'un point d'eau et le centre médical de secours sera équipé d'un ou deux points d'eau. Par contre il n'est pas envisagé de sanitaire supplémentaire. Ces nouveaux points d'eau vont générer de l'ordre de 1 à 2 l/s supplémentaire en pointe qui seront recueillies par le réseau EU actuel du site, sans besoin de revoir son dimensionnement
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet		

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à ALES

le, 24 JUIL 2013

Max ROUSTAN

Pdt Alès Agglomération

Signature Maître d'Ouvrage

